

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.
C.P. 307, Succursale Bureau-chef, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES PRÉVUE LE 13 JUIN 2019**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires de Ressources minières Radisson inc. (la « Société ») se tiendra au bureau de la Société situé au 700, avenue Dallaire 2ième étage suite 210, Rouyn-Noranda, Québec J9X 4V9, le 13 juin 2019 à 10 a.m., aux fins suivantes :

1. Recevoir le rapport de gestion, le rapport du conseil d'administration aux actionnaires et les états financiers audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. Élection des administrateurs
3. Nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des auditeurs;
4. Ratifier et confirmer le régime de rémunération des administrateurs de la société tel qu'adopté par le conseil d'administration le 24 avril 2019.
5. Traiter de toute autre question qui pourrait être dûment soumises aux délibérations de l'assemblée.

Un exemplaire du rapport annuel contenant le rapport de gestion, les états financiers audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et le rapport des auditeurs s'y rapportant a été transmis aux actionnaires et peut être consulté sur le site internet SEDAR à www.sedar.com.

Une carte-réponse pour toute personne inscrite sur la liste d'envoi est aussi incluse. Les actionnaires qui désirent recevoir les états financiers intermédiaires de la Société au cours de la prochaine année n'ont qu'à compléter et renvoyer la carte-réponse.

La circulaire de sollicitation de procurations apporte des renseignements complémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée et, à ce titre, fait partie intégrante du présent avis.

Rouyn-Noranda (Québec)

Le 2 mai 2019.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Donald Lacasse
Secrétaire corporatif

Le conseil d'administration souhaite que chaque actionnaire soit présent à l'assemblée. Par contre, les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc. dans l'enveloppe prévue à cet effet. Les procurations à utiliser à l'assemblée devront être retournées à Services aux investisseurs Computershare inc. avant la fermeture des bureaux (à 17 h, heure de l'Est) le 11 juin 2019. Tout manquement à soumettre la procuration causera son annulation.

RESSOURCES MINIÈRES RADISSON INC.

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

(Information présentée en date du 15 avril 2019, à moins d'indications contraires)

La présente circulaire de sollicitation de procurations est transmise dans le cadre de **solicitation par la direction de Ressources minières Radisson inc.** (la « Société ») qui seront utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société (l'« assemblée ») qui se tiendra à la date, à l'endroit et aux fins indiqués dans l'avis de convocation ci-joint (l'« avis de convocation ») et à toute reprise de telle assemblée en cas d'ajournement. Cette sollicitation est faite principalement par la poste, mais des procurations peuvent être sollicitées également par les dirigeants, les administrateurs et les employés de la Société. La Société assume les frais de cette sollicitation.

DISPONIBILITÉ DE NOTIFICATION DE PROCURATION SUR INTERNET

Procédures de notification et d'accès

La Société a cette année choisi d'utiliser les procédures de notification et d'accès (les « **procédures de notification et d'accès** ») énoncées au Règlement 54-101 pour la distribution des documents reliés aux procurations (au sens donné à cette expression ci-après) aux actionnaires qui ne détiennent pas d'actions de la Société sous leur propre nom (désignés aux présentes les « **actionnaires véritables** »). Les procédures de notification et d'accès sont une série de règles récentes qui permettent aux émetteurs d'afficher des versions électroniques des documents reliés aux procurations sur le Web de SEDAR et sur un autre site Web plutôt que d'envoyer par la poste des exemplaires imprimés. L'expression « **documents reliés aux procurations** » renvoie à la présente circulaire, à l'avis de convocation et au formulaire d'instructions de vote (« **FIV** »).

Le recours aux procédures de notification et d'accès est plus écologique dans la mesure où il permet de réduire la quantité de papier utilisé. Il permet aussi à la Société de réduire ses frais liés à l'impression et à l'envoi de documents par la poste. Les actionnaires véritables peuvent obtenir davantage de renseignements aux sujets des procédures de notification et d'accès de la manière suivante : (i) pour les actionnaires véritables qui disposent d'un numéro de contrôle à 15 caractères, en composant le numéro sans frais de Services aux investisseurs Computershare Inc. : 1-866-964-0492 ou sur internet au www.computershare.com/notificationetacces : ou (ii) pour les actionnaires véritables qui disposent d'un numéro de contrôle à 16 caractères, en composant le numéro sans frais de Broadridge Financials Solutions Inc. : 1-855-887-2244.

La Société n'utilise pas les procédures de notification et d'accès pour la transmission aux actionnaires qui détiennent leurs actions directement sous leurs noms respectifs (ci-après désignés les « **actionnaires inscrits** »). Les actionnaires inscrits recevront des exemplaires imprimés de la présente circulaire et des documents y afférents par courrier affranchi.

Sites Web où les documents reliés aux procurations sont affichés

Les documents reliés aux procurations peuvent être obtenus à partir du site web de la Société à l'adresse www.radissonmining.com ainsi que sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Jeu de documents

Bien que les documents reliés aux procurations aient été affichés en ligne comme indiqué précédemment, les actionnaires véritables recevront tout de même un jeu de documents (le « **jeu de documents** ») par courrier affranchi renfermant les enseignements prescrits par le règlement 54-101, comme la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, les adresses des sites Web où les documents reliés aux procurations sont affichés, un FIV et une carte réponse d'inscription à la liste d'envoi supplémentaires pour les actionnaires véritables qui veulent être inscrits sur la liste d'envoi supplémentaire de la Société afin de recevoir les états financiers intermédiaires de la Société pour l'exercice 2019.

Comment obtenir des exemplaires imprimés des documents reliés aux procurations

Les actionnaires véritables peuvent obtenir des exemplaires imprimés de la présente circulaire, sans frais de la manière suivante : (i) pour les actionnaires véritables qui disposent d'un numéro de contrôle à 15 caractères, en composant le numéro sans frais de Services aux investisseurs Computershare inc. : 1-866-962-0498 (en Amérique du Nord) ou le 514-982-8716 (à l'extérieur de

l'Amérique du Nord); ou **(ii)** pour les actionnaires véritables qui disposent d'un numéro de contrôle à 16 caractères en composant le numéro sans frais de Broadridge Financial Solutions, Inc. :1-877-907-7463. Toute demande d'exemplaires imprimés devant être consultés avant l'assemblée devrait être envoyée de façon à ce que la demande soit reçue par la Société au plus tard le 29 mai 2019 afin que les actionnaires véritables disposent du temps suffisant pour recevoir leurs exemplaires imprimés et retourner leur FIV au plus tard à la date d'échéance qui y est indiquée.

NOMINATION DES FONDÉS DE POUVOIR ET RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs de la Société. **Tout actionnaire a le droit de nommer un fondé de pouvoir pour le représenter à l'assemblée, autre que l'une des personnes dont les noms figurent comme fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration joint aux présentes, en biffant les noms imprimés et en insérant le nom du fondé de pouvoir de son choix dans l'espace prévu à cette fin. Une personne ainsi nommée comme fondé de pouvoir n'est pas tenue d'être actionnaire de la Société.**

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le faire parvenir à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, University Avenue, 9th Floor, Toronto, Ontario M5J 2Y1, au plus tard le 11 juin 2019 (17 h - heure de l'Est). Un actionnaire inscrit peut également voter en utilisant Internet à www.voteendirect.com ou par téléphone au numéro 1-866-732-8683. Si l'actionnaire est une corporation, la capacité d'un dirigeant signataire de signer ledit formulaire de procuration doit être dûment autorisée par écrit.

DROIT DE RÉVOCATION DES PROCURATIONS

Un actionnaire qui accorde une procuration peut en tout temps la révoquer par acte écrit exécuté par l'actionnaire ou par son fondé de pouvoir dûment autorisé par écrit, ou si l'actionnaire est une corporation, sous la signature d'un dirigeant dûment autorisé par écrit, et en le déposant au siège social de la Société ou à Services aux investisseurs Computershare inc., 100, University Avenue, 9th Floor, Toronto, Ontario M5J 2Y1, au plus tard le 11 juin 2019 (17 h – heure de l'Est).

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES VÉRITABLES

Seuls les actionnaires inscrits ou les personnes dûment désignés en tant que fondé de pouvoir ont le droit de voter à l'assemblée. Toutefois, il est fréquent que les actions ordinaires dont le titulaire bénéficiaire est une personne (un actionnaire non inscrit) soient enregistrées :

- (a) au nom d'un intermédiaire (un « intermédiaire ») avec lequel l'actionnaire non inscrit achète et vend des actions ordinaires comme, par exemple, les banques, les sociétés de fiducie, les maisons de courtage ou les courtiers et fiduciaires ou les régimes enregistrés d'épargne autogérés, les fonds enregistrés de revenu de retraite autogérés, les régimes enregistrés d'épargne-études autogérés ou tout autre régime autogéré similaire;
- (b) au nom d'une agence de compensation [comme la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS)] à laquelle participe l'intermédiaire.

Conformément à la norme canadienne 54-101 sur *la communication avec les propriétaires véritables*, la Société a distribué des exemplaires de l'avis de convocation, de la circulaire d'information ainsi que du formulaire de procuration (ensemble, la documentation de l'assemblée) aux agences de compensation et aux intermédiaires pour qu'ils soient redistribués aux actionnaires non inscrits possédant des actions ordinaires.

Les intermédiaires doivent transmettre la documentation de l'assemblée aux actionnaires non inscrits, à moins que l'actionnaire non inscrit ait renoncé à son droit de les recevoir. Fréquemment, les intermédiaires ont recours aux entreprises de services pour distribuer la documentation de l'assemblée aux actionnaires non inscrits. Généralement, un actionnaire non inscrit qui n'a pas renoncé à son droit de recevoir la documentation de l'assemblée recevra l'un des deux formulaires de procuration :

1. L'actionnaire non inscrit peut recevoir un formulaire de procuration déjà signé par l'intermédiaire (habituellement une signature imprimée) lié à la quantité et à la catégorie de titres détenus par l'actionnaire non inscrit, mais non complété. Puisque l'intermédiaire a déjà signé le formulaire de procuration, le formulaire de procuration n'a pas besoin d'être signé par l'actionnaire non inscrit lorsqu'il soumet la procuration. Dans ce cas, l'actionnaire non inscrit qui souhaite voter par procuration doit seulement remplir le formulaire de procuration et le transmettre comme indiqué à la section Nomination des fondés de pouvoir.

- Le plus souvent, l'actionnaire non inscrit reçoit de l'intermédiaire un formulaire de procuration non signé. Lorsque ce dernier sera dûment complété et signé par l'actionnaire non inscrit, puis transmis à l'intermédiaire ou à sa société de services, il constituera les instructions de vote que l'intermédiaire doit respecter (habituellement nommé le formulaire d'instructions de vote). Souvent, l'actionnaire non inscrit reçoit aussi d'autres documents, incluant une étiquette à code-barres détachable et des informations additionnelles. Afin que le formulaire de procuration constitue un formulaire d'instructions de vote valide, l'actionnaire non inscrit doit utiliser l'étiquette fournie et l'apposer au formulaire d'instructions de vote, compléter comme il se doit le formulaire d'instructions de vote et le signer, puis transmettre le tout à l'intermédiaire ou à sa société de services selon les instructions de l'intermédiaire ou de sa société de services.

Dans chaque cas, l'objectif de cette procédure est de permettre aux détenteurs d'actions ordinaires non inscrits d'acheminer leur vote. Si l'actionnaire non inscrit qui reçoit l'un ou l'autre des formulaires de procuration souhaite être présent à l'assemblée et y voter, l'actionnaire non inscrit doit biffer les personnes nommées dans le formulaire de procuration et inscrire le nom de l'actionnaire non inscrit dans l'espace prévu à cet effet. **LES ACTIONNAIRES NON INSCRITS DOIVENT SUIVRE ATTENTIVEMENT LES INSTRUCTIONS DE LEURS INTERMÉDIAIRES, INCLUANT CELLES CONCERNANT QUAND ET OÙ LE FORMULAIRE DE PROCURATION OU LE FORMULAIRE D'INSTRUCTIONS DE VOTE DOIT ÊTRE SOUMIS.**

EXERCICE DES DROITS DE VOTE RATTACHÉS AUX ACTIONS REPRÉSENTÉES PAR PROCURATION

Le droit de vote que confèrent les actions ordinaires (les actions), dont procuration est donnée par le formulaire dûment signé en faveur des personnes qui y sont désignées, sera exercé à l'occasion de tout scrutin tenu à l'assemblée selon les directives qui seront données. **Lors des scrutins à l'égard de l'élection des administrateurs et de la nomination des auditeurs, le droit de vote attaché aux actions représentées par procuration sera exercé ou non conformément aux instructions de l'actionnaire. De plus, si l'actionnaire indique un choix quant à un sujet pour lequel des mesures doivent être prises, le droit de vote attaché aux actions s'exercera en conséquence.**

Les administrateurs qui sollicitent la procuration s'engagent à respecter les instructions données par un actionnaire dans le formulaire de procuration. **Si aucune instruction n'est donnée, les voix seront exprimées en faveur de l'adoption des résolutions énoncées dans l'avis de convocation. La procuration ci-jointe confère un pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne tout amendement relatif aux questions énoncées dans l'avis de convocation ainsi que toute autre question dont l'assemblée pourrait être régulièrement saisie sauf l'élection d'un administrateur qui n'est pas un candidat proposé dans la circulaire.** À la date des présentes, les dirigeants de la Société n'ont connaissance d'aucune modification aux sujets mentionnés dans l'avis de convocation, ni à l'égard d'aucun autre sujet dont l'assemblée pourrait être saisie.

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES

La Société a fixé au 1 mai 2019 la date de clôture des registres pour l'assemblée. Seuls les actionnaires inscrits à cette date ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée ainsi que les documents s'y rapportant.

PERSONNES INTÉRESSÉES DANS CERTAINS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

À la date des présentes, à la connaissance de la direction de la Société et à l'exception de ce qui est divulgué ailleurs dans la présente circulaire, aucune personne n'est intéressée dans un point quelconque de l'ordre du jour, que ce soit en raison des titres possédés ou de toute autre manière.

Datée le 2 mai 2019.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Donald Lacasse B.Sc.A.
Secrétaire corporatif



Mario Bouchard
Président et chef de la direction